

BDE-UTC

Procès-verbal

Conseil d'administration

exceptionnel

04/04/2023



Le procès-verbal comporte 23 pages.

Bureau des Etudiants de l'Université de Technologie de Compiègne
Université de Technologie de Compiègne, Rue Roger Couffolenc - 60200 Compiègne

Téléphone: 03 44 23 43 85 - Mail: bde@assos.utc.fr

<https://assos.utc.fr/bde>

Ouverture du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration Extraordinaire (CAE) du BDE-UTC s'est ouvert à 19h11 le 04/04/2023 à Compiègne en salle BF A204.

Pour rappel, les CA du BDE-UTC sont soumis aux articles 18 à 22 des statuts du BDE-UTC. Il est notamment stipulé que « Sont membres du Conseil d'Administration, ci-après désigné CA :

- les membres du bureau restreint du BDE-UTC ;
- le président, le secrétaire et le trésorier de chaque pôle ;

Les voix délibératives sont réparties comme suit :

- une voix par membre du bureau restreint du BDE-UTC soit sept voix ;
- trois voix par président de pôle, 2 voix par trésorier, 2 voix par secrétaire, soit sept voix par pôle »

Membres

Etaient présent.es :

PRÉNOM	NOM	ASSOCIATION	POSTE	PROCURATION	VOIX
Julie	Cotté	BDE	Secrétaire générale	-	1
Léa	Laffilé	BDE	Présidente	-	1
Antoine	Jossic	BDE	Trésorier	-	1
Audrey	Laurent	BDE	VP Com	-	1
Hafsa	Bouزيد	BDE	VP Projet	-	1
Léna	Ferrand	BDE	VP Logistique	-	1
Hortense	De Carbonnières	BDE	VP RSE	-	1
Pierre	Fagot	PAE	Président		3
Axel	Christeaut-Guerra	PAE	Trésorier	-	2
Nicolas	Micheletti	PAE	Secrétaire générale	-	2
Arman	Saint-Marc	PSEC	Président	-	3
Aymeric	Saillant	PSEC	Trésorier	-	2
Daphné	Engrand	PSEC	Secrétaire générale	-	2
Mathis	Vette	PTE	Président	Maxence Valet (2 voix)	3
Lise	Gallo	PTE	Secrétaire	-	2
Line	Gass	PVDC	Secrétaire générale	-	2
Thibault	Germain	PVDC	Présidente	-	3
Alexia	Rolland	PVDC	Trésorière	-	2

Étaient aussi invité.es :

- Ava Jessenne, team RSE du BDE
- Gautier Miralles, vice-trésorier du BDE

Ordre du jour

Comme annoncé dans le mail du 02/04/2023, l'ordre du jour est le suivant :

- Votes des attributions des subventions pour P23

Votes des attributions des subventions pour P23

Avant de commencer, l'assemblée autorise le vote à main levée durant ce Conseil d'Administration.

Résultats des votes relatifs à la répartition des subventions du BDE :

Coïncidence

Pour l'attribution d'une subvention classique de 550 € :

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : Le CA estime que certaines subventions prévues par l'association ne pourront être perçues. Ainsi, afin de permettre aux projets de voir le jour, le CA décide d'augmenter la subvention demandée de 100€. Cependant, le CA exprime la nécessité de faire augmenter le prix des places des spectateur.ices non-cotisant.es et non-utcéen.nes lors du spectacle prévu à l'EJL à 7€ au minimum.

Comet

Pour l'attribution d'une subvention classique de 450€ :

- abstention : 0 voix
- blanc : 1 voix
- contre : 0 voix
- pour : 34 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Remarque : Le CA subventionne à hauteur du montant demandé mais souhaite voir augmenter le prix des bières et réduire le prix de la place (dans l'idéal de 10€ prévus avec les 1€ de commission de la boîte actuellement à 8€). De plus, le CA met en garde quant au recours à des huissiers lors de la tenue de l'estu au Quennezil, cela engendre des frais très élevés, ce qui est discutable.

Décibels

Pour l'attribution d'une subvention classique de 850€ :

- abstention : 0 voix
- blanc : 1 voix
- contre : 0 voix
- pour : 34 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Pour l'attribution d'une subvention Développement Durable de 100€.

- abstention : 0 voix
- blanc : 1 voix
- contre : 0 voix
- pour : 34 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Remarque : Le CA subventionne à hauteur du montant demandé la subvention classique et la subvention DD. Cependant, le CA souhaite rappeler que les chaussures de sécurité doivent être prêtées sous caution et qu'il n'est pas nécessaire d'en acheter en trop grande quantité dès le départ.

Imaginarium Festival

Pour l'attribution d'une subvention classique de 2345 € :

- abstention : 4 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 31 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour l'attribution d'une subvention Développement Durable de 175€.

- abstention : 4 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 31 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : Le CA s'est attardé sur les demandes de subventions DD, ainsi le montant alloué à cette subvention est de 175€, ce qui correspond à la moitié des cadres nécessaires pour la sérigraphie. En effet, deux cadres seraient réutilisables uniquement car les deux autres seraient spécifiques à l'édition 2023 de l'IF. Les deux autres cadres seront subventionnés en subventions classiques, tout comme l'encre, la livraison et le solvant.

Le reste du montant sera acheté directement par le BDE afin d'être le matériel de la fédération et non seulement de l'IF (le carrousel, les deux râcles et les décapeurs thermique).

Les tshirts eux, ne seront pas subventionnés, considérés comme des goodies.

Comédie musicale

Pour l'attribution d'une subvention classique de 1500€ :

- abstention : 5 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 30 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : Pas de commentaire.

Larsen

Pour l'attribution d'une subvention classique de 370 € :

- abstention : 2 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 33 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : Pas de commentaire.

Le Cid

Pour l'attribution d'une subvention classique de 90€ :

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : Pas de commentaire.

MROTW Ultimate

Pour l'attribution d'une subvention classique de 0€ :

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : Le CA indique que la qualité du dossier et de la présentation n'ont permis d'attribuer des subventions au projet. Nous conseillons de revenir lors d'une prochaine demande avec un projet plus construit et réalisé sous la supervision du PAE

Picsart

Pour l'attribution d'une subvention classique de 250 € :

- abstention : 3 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 32 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : Le CA explique que la totalité de la demande n'a pu être acceptée car les conseils donnés lors des précédentes demandes de subventions n'ont pas été respectés. En effet, il serait tout à fait souhaitable que Pics'art se tourne vers le FSDIE afin d'obtenir des financements. De plus, le CA indique qu'une participation des membres lors du workshop à Paris serait tout à fait justifiée et nécessaire.

Profit' rôles

Pour l'attribution d'une subvention classique de 300 € :

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : Le CA souhaite subventionner les différents projets à hauteur de la subvention demandée. Cependant, le CA exprime la nécessité de faire augmenter le prix des places des spectateur.ices non-cotisant.es et non-utcéen.nes lors du spectacle prévu à l'EJL à 7€ au minimum.

Raid'UT

Pour l'attribution d'une subvention classique de 700€ :

- abstention : 0 voix
- blanc : 7 voix
- contre : 0 voix
- pour : 28 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Pour l'attribution d'une subvention Développement Durable de 200 €.

- abstention : 0 voix
- blanc : 8 voix
- contre : 0 voix
- pour : 27 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Remarque : Le CA souhaite subventionner le projet à hauteur de la subvention classique demandée. A propos de la subvention DD, le BDE souhaite acheter les jerricans d'eau de son côté afin que le matériel puisse profiter à toute la fédération. En ce sens, 300€ dédiés à ce point sont soustraits.

De plus, le CA souligne la nécessité de bien suivre l'évolution de la billetterie afin de ne pas commencer des dépenses non nécessaires.

SDF

Pour l'attribution d'une subvention classique de 4000€ :

- abstention : 3 voix
- blanc : 3 voix
- contre : 0 voix
- pour : 29 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Pour l'attribution d'une subvention Développement Durable de 400 €.

- abstention : 3 voix
- blanc : 7 voix
- contre : 0 voix
- pour : 25 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Remarque : Le CA souhaite subventionner le projet à hauteur des subventions classiques et DD demandées. Cependant, il note des réserves quant au projet de fûts de softs lors de l'événement ; si ce projet voit le jour il ne doit y avoir que très peu de types de softs en vente (environ 2) afin de limiter les pertes. Si le bureau souhaite se diriger vers des bouteilles en verres consignées, cela devrait être discuté avec le PAE et le BDE quant à la sécurité notamment. Dernièrement, le CA rappelle le souhait de voir des softs offerts aux participant.es qui ont des examens le lendemain de l'événement.

Strava

Pour l'attribution d'une subvention classique de 550€ :

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : Le CA indique la volonté de subventionner à hauteur de 550 euros l'orchestre, c'est-à-dire 200€ de plus que l'année dernière afin de prendre part à la subvention que Stravaganza souhaite demander au FSDIE. En effet, le semestre dernier, le BDE n'avait pas financé l'association et le FSDIE avait donc dû accepter entièrement la demande faite afin de ne pas mettre en péril les activités de l'association. En ce sens, nous souhaitons repartager cette somme, et vous demandons donc de réduire votre demande de 200€ au FSDIE.

PSEC

Ascension

Pour l'attribution d'une subvention classique de 0€:

- abstention : 5 voix
- blanc : 9 voix
- contre : 0 voix
- pour : 21 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Remarque : Le CA indique que le BDE ne peut subventionner des non-cotisant.es. Même si le but de l'association est compris et reconnu, il n'est malheureusement pas possible d'aboutir à la demande. Le CA vous propose de réaliser des ventes (de gâteaux ou équivalent par exemple) ou de faire un appel aux dons afin de récolter des fonds et ainsi de pouvoir réaliser vos activités. Dernièrement, le CA rappelle la nécessité de participer aux formations de rentrée, ou de faire participer un.e des membres si le.a président.e ne peut y participer.

Candide

Pour l'attribution d'une subvention classique de 200€:

- abstention : 0 voix
- blanc : 4 voix
- contre : 11 voix
- pour : 20 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Remarque : Le CA indique que le BDE ne peut subventionner des non-cotisant.es. Même si le but de l'association est compris et reconnu, il n'est malheureusement pas possible d'aboutir à la demande. Le CA subventionne ainsi uniquement les activités des membres cotisant.es de l'association à hauteur de 200€ pour les goûter, les trajets et le matériel.

D2M

Pour l'attribution d'une subvention classique de 300 €:

- abstention : 4 voix
- blanc : 5 voix
- contre : 0 voix
- pour : 26 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Remarque : Le CA indique qu'une participation financière des participant.es à la visite de la base militaire est nécessaire et baisse alors le montant de la subvention allouée en ce sens. Il suggère l'idée de faire des visites plus proches géographiquement. De plus, le CA estime que les frais liés aux conférences sont trop élevées et souhaiterait abaisser le nombre de conférences à une seule ce semestre afin de ne pas engager une seconde conférence qui n'atteindrait pas les mêmes objectifs de spectateur.ices.

Epi

Pour l'attribution d'une subvention classique de 324 €:

- abstention : 2 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 33 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : Le CA souhaite soutenir les projets d'EPI et ainsi attribuer une subvention au montant demandé. Cependant il serait souhaitable de demander des subventions au crous également afin d'étaler les demandes auprès de plusieurs organismes.

VDH

Pour l'attribution d'une subvention classique de 750 €:

- abstention : 2 voix
- blanc : 5 voix
- contre : 0 voix
- pour : 28 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Pour l'attribution d'une subvention DD de 0 €:

- abstention : 2 voix
- blanc : 5 voix
- contre : 0 voix
- pour : 28 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Remarque : Le CA estime que le nombre de places estimées de la VDH est très optimiste et souhaite apporter l'attention de l'équipe organisatrice sur ce point et à réaliser un événement dans le positif même en cas d'un nombre de participant.es plus faible.

De plus, le CA a décidé d'augmenter le montant de la subvention classique car il considère qu'une partie du montant demandé pour le DD est plus pertinent en subvention classique. Le montant des subventions DD est tout de même réduit car les arguments avancés ne correspondent pas à ce qui est acceptable pour toucher cette enveloppe, en effet CharcUT ne propose pas de produits locaux et le BDB n'est pas forcément plus cher qu'une autre brasserie.

N'utrition

Pour l'attribution d'une subvention classique de 150 €:

- abstention : 7 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 28 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour l'attribution d'une subvention DD de 0 €:

- abstention : 7 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 28 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : Le CA a pris sa décision en s'appuyant sur le manque d'implication quant aux problèmes que l'association rencontre (manque de communication très fort, couplé au prix très élevé des commandes ce semestre). De plus, le CA souhaite rappeler qu'il faut au maximum minimiser le fait de donner gratuitement des aliments / de la nourriture, cela représente une perte sèche pour l'association. Le CA souhaite ainsi subventionner le silo, l'atelier, la communication, l'entretien et les balances en subvention classique.

Pour ce qui est des subventions DD, le CA n'a pas estimé que les demandes étaient floues et ne correspondaient réellement à une démarche de responsabilité sociale et environnementale.

Soleil en inde

Pour l'attribution d'une subvention classique de 270 €:

- abstention : 0 voix
- blanc : 1 voix
- contre : 0 voix
- pour : 34 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Remarque : Le CA a pris sa décision en comptant une base de 15€ par participant.es. De plus, le montant correspond également au montant pour ne pas faire de don (ce qui n'est pas possible pour les subventions BDE), et réduire le don du fond de roulement du même montant pour faire l'activité comme elle est prévue.

UTérus

Pour l'attribution d'une subvention classique de 400 €:

- abstention : 5 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 30 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : Le CA souhaite subventionner les projets proposés mais indique que les clauses ne rentrant pas directement dans celles demandées pour l'obtention d'une subvention DD, la subvention est alors passée en subvention classique.

UTSafe

Pour l'attribution d'une subvention classique de 480 €:

- abstention : 2 voix
- blanc : 3 voix
- contre : 3 voix
- pour : 27 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Remarque : Le CA indique qu'une participation doit être fournie par les participant.es à hauteur de minimum 2€ lors des séances de self défense. De plus, le nombre de PSSM pourrait être réduit à 1 par semestre. Dernièrement, le CA rappelle la nécessité de participer aux formations de rentrée, ou de faire participer un.e des membres si le.a président.e ne peut y participer.

PTE

Arcadia

Pour l'attribution d'une subvention classique de 165 €:

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : Pas de commentaires.

BDB

Pour l'attribution d'une subvention classique de 800 €:

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : Le CA indique qu'il serait pertinent de réaliser des demandes de subventions auprès du FSDIE également.

Dataventure

Pour l'attribution d'une subvention classique de 245 €:

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : Le CA souhaite soutenir le projet et aider à la relance de l'association, cependant il soulève l'idée de demander 1€ symbolique dédié à la nourriture lors de la participation des concourant.es au Hackathon.

Formul'ut

Pour l'attribution d'une subvention classique de 800 €:

- abstention : 1 voix
- blanc : 7 voix
- contre : 6 voix
- pour : 21 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Remarque : Le CA indique que des subventions d'une telle somme (40 personnes à hauteur de 20€ par personne, soit 800€) ne seront plus données, la voiture devant être terminée prochainement. De plus, le montant donné par la fondation UTC devrait être revu prochainement, ce qui conforte ce choix.

Humaniraid

Pour l'attribution d'une subvention classique de 330 €:

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : Le CA souhaite soutenir le projet et souhaite ajouter un montant supplémentaire qui totaliserait ainsi le montant donné à 30€ par personnes pour 11 personnes puisque Humaniraid a pour habitude de demander des subventions qu'une seule fois par an.

Utécia

Pour l'attribution d'une subvention classique de 220 €:

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : Suite à la non prise en compte des recommandations du BDE et du PTE et du peu de communication fait autour d'Utécia, le CA n'est pas en mesure de subventionner à hauteur du montant demandé. Ainsi, le montant donné sera équivalent à 20€ par personne.

UTClock

Pour l'attribution d'une subvention classique de 320 €:

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : Le CA ne peut subventionner à plus de 20€ par personne, soit ici à plus de 320€. De plus, au vu du dossier et du budget prévisionnel, le CA souhaite préciser qu'il ne subventionne que dans le but d'abaisser le prix de la place à 180€.

UTCiel

Pour l'attribution d'une subvention classique de 700 €:

- abstention : 0 voix
- blanc : 1 voix
- contre : 0 voix
- pour : 34 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Remarque : Le CA indique qu'il est nécessaire de faire payer la sortie au musée de l'air à hauteur de minimum 3€ par personne et de demander plus de subventions au FSDIE.

Utcoupe

Pour l'attribution d'une subvention classique de 650€:

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 2 voix
- pour : 33 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Remarque : Le CA indique que la subvention sera reçue sous réserve de discussion avec le PTE à propos des conditions de réouverture de l'association, qui avait pu être discutées le semestre dernier.

PVDC

BDBDEC

Pour l'attribution d'une subvention classique de 300 €:

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : pas de commentaires.

Baignoires dans l'Oise

Pour l'attribution d'une subvention classique de 400€ :

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour l'attribution d'une subvention Développement Durable de 500 €.

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : Le CA indique qu'il ne doit pas y avoir de fonds de roulement et de fonds de sécu à la fois et qu'en ce sens 400€ de la demande ne sont pas pris en compte, d'autant plus qu'il semble que certains budgets pourraient être revus à la baisse. Quant à la subvention DD, le BDE souhaite subventionner l'ensemble de la benne, à hauteur de 500€.

Charc'UTC

Pour l'attribution d'une subvention classique de 62 € :

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix

- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : Comme vu précédemment, suite à de nouveaux calculs financiers, Charc'ut n'a pas nécessité de 200€ de subvention. Le litige est cependant lui pris en compte.

Le CA rappelle également qu'il faut veiller à ne pas réserver trop de place pour les membres de son équipe lors des événements.

CHEER'UTC

Pour l'attribution d'une subvention classique de 450 € :

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : Suite à l'impossibilité temporaire de demander des subventions au FSDIE, le BDE souhaite cheer'utc. En ce sens, le CA se positionne à hauteur d'une subvention de 450€, ce qui équivaut à un montant de 30€ par membre de l'association.

Le CA rappelle que cette situation est exceptionnelle et que la situation avec le FSDIE doit être arrangée au plus vite.

Club oenologie

Pour l'attribution d'une subvention classique de 300 € :

- abstention : 2 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 33 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : La demande de subventions DD ne rentrant pas dans les clauses de cette enveloppe, le montant demandé est transféré en subventions classiques.

Equit'UT

Pour l'attribution d'une subvention classique de 264 € :

- abstention : 5 voix
- blanc : 0 voix

- contre : 0 voix
- pour : 30 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : pas de commentaires.

Grail'UT

Pour l'attribution d'une subvention classique de 300 € :

- abstention : 0 voix
- blanc : 6 voix
- contre : 0 voix
- pour : 29 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Remarque : Le CA conseille de baisser le nombre de repas, d'augmenter le prix des places (au minimum à 4€ de repas), de recalculer les frais correctement. De plus, le CA accepte le refus de réaliser des repas végétarien uniquement si cela est temporaire. Le CA ne pourra plus subventionner de tels projets sans alternatives végétariennes.

Intégration

Pour l'attribution d'une subvention classique de 5000€ :

- abstention : 0 voix
- blanc : 2 voix
- contre : 7 voix
- pour : 26 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Pour l'attribution d'une subvention Développement Durable de 1000 €.

- abstention : 0 voix
- blanc : 4 voix
- contre : 9 voix
- pour : 22 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Remarque : Le CA indique qu'à l'avenir, le dossier et le budget doivent être plus clairs, les dépenses doivent être revues et serrées (surtout concernant les navettes et la scène du WEI). Cela sera suivi de près par le PVDC et le BDE.

Quant au DD, de beaux projets sont présentés mais sont à mieux budgétiser. De plus, le CA réduit la subvention demandée afin de baisser la vente à 500 gourdes car cet achat est à sécuriser au mieux.

Le Coin du Joueur

Pour l'attribution d'une subvention classique de 300 € :

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : Le CA souhaite rappeler de veiller à la logistique et au stockage pour la postérité de l'association.

le Fil

Pour l'attribution d'une subvention classique de 435 € :

- abstention : 0 voix
- blanc : 3 voix
- contre : 4 voix
- pour : 28 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Remarque : Le CA souhaite rappeler que ce montant est alloué tout en gardant en tête que tout sera à revoir au prochain semestre. De plus, le CA rappelle que les conseils donnés doivent être écoutés attentivement mais souligne tout de même les efforts faits sur ce début de semestre.

Montagn'UT

Pour l'attribution d'une subvention classique de 1200 € :

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour l'attribution d'une subvention Développement Durable de 750 €.

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : pas de commentaires.

Pikécoud

Pour l'attribution d'une subvention classique de 300 € :

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : pas de commentaires.

PMDE

Pour l'attribution d'une subvention classique de 300 € :

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : pas de commentaires.

Run'ut

Pour l'attribution d'une subvention classique de 150 € :

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : Le CA rappelle qu'il faut éviter au maximum la vente de tshirt sur woolly par rapport aux frais. De plus, il faut veiller pour les prochaines fois à ajouter les trouses Secourut's en fonction de leur avis.

Ski'UTC

Pour l'attribution d'une subvention classique de 2000 € :

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : pas de commentaires.

UTrip

Pour l'attribution d'une subvention classique de 800 € :

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Pour l'attribution d'une subvention Développement Durable de 500 €.

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Remarque : Le CA remarque que le fond de roulement augmente, ce qui n'est pas souhaitable et conseille donc de baisser le prix des places pour que le fond de roulement reste identique.

UTSea

Pour l'attribution d'une subvention classique de 600 € :

- abstention : 3 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 32 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour l'attribution d'une subvention Développement Durable de 100 €.

- abstention : 3 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 32 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : pas de commentaires

Work & chill

Pour l'attribution d'une subvention classique de 0€ :

- abstention : 0 voix
- blanc : 1 voix
- contre : 0 voix
- pour : 34 voix

La décision est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Remarque : Le CA a pris sa décision en se basant sur un montant des assurances à revoir, et une TVA prévue non nécessaire. Le CA indique que Work&Chill devrait être capable de s'autofinancer avec la vente d'articles.

Surf'utc

Pour l'attribution d'une subvention classique de 0 € :

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour l'attribution d'une subvention Développement Durable de 0 €.

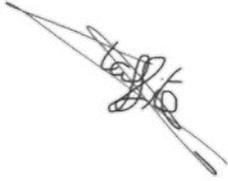
- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Remarque : Le CA n'ayant pu se baser sur des documents clairs et prouvant la future réussite du voyage, il a été décidé de ne rien donner et de réaliser une nouvelle demande de subvention prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration Extraordinaire du BDE-UTC est clos par la présidente de séance à 22h27.

La présidente de la séance
Léa Laffilé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LL' with some additional scribbles, written over a diagonal line.

La secrétaire de la séance
Julie Cotté

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JC' with a long horizontal stroke extending to the right.

Annexes

Conseil d'Administration Exceptionnel - BDE-UTC
 04/04/2023 à Compiègne
 Feuille de présence

invitée ←

Nom	Prénom	Procuration	Signature
De Carbannières	Henri x		
JESSE NNE	Ava		
BOUZID	Hajpa		
LAURENT	Audrey		
FERRAND	Léna		
ENGRAND	Daphné		
GALLO	dise		
VETTE	Marlis	Masence Valik	
SAILLANT	AYMERIC		
GASS	Line		
ROLLAND	Alexia		
GERMAIN	Thibault		
CHRISTEAUT-GUERRA	Axel		
MICHELET	Nicolas		
FAGOT	Prore		
SINT-MARC	Arman		
VAFFILE	Léa		
JOSSIE	Amah		
COTTE	Julie		

La feuille de présence fait apparaître que 18 membres sont présent.es ou représenté.es au conseil d'administration extraordinaire. La présidente certifie l'exactitude des informations fournies ainsi que le nombre de membres présent.es ou représenté.es au CAE.



BDE -UTC <bde.utc@gmail.com>

Convocation CAE 04/04

BDE-UTC <bde@assos.utc.fr>

2 avril 2023 à 18:52

Répondre à : bde@assos.utc.fr

À : bde-ca@assos.utc.fr, ava.jessenne@gmail.com, louise.gimaret@etu.utc.fr, Gautier Miralles <gautier.miralles@etu.utc.fr>

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai le plaisir de vous convier au prochain Conseil d'Administration Extraordinaire du BDE qui se tiendra le mardi 4 avril 2023 à 19h, en FA204.

Sont **convié.es** :

- Les membres du bureau restreint du BDE-UTC ;
- Les président.e.s, les secrétaires, les trésorier.e.s de chaque pôles

Sont **invité.es** : les vices **trésorier.es**, membres des teams RSE.

L'ordre du jour définitif est le suivant :

- Votes des attributions des subventions pour P23

Si vous ne pouvez pas venir, vous pouvez donner votre procuration à un.e membre du CA (mail à envoyer au BDE, avec la personne qui prend la procuration en copie, 2 procurations maximum par personne).

Nous vous rappelons tout de même que le CAE ne peut pas avoir lieu sans une personne par pôle au minimum.

Voici le texte à écrire si vous décidez de donner procuration :

"Je soussigné.e *Prénom Nom* ne pouvant être présent.e lors du Conseil d'Administration Ordinaire du BDE du 04/04/2023 donne pouvoir a *Prénom Nom* cotisant.e du BDE-UTC (en copie de ce mail) pour me représenter. Par cette procuration, le.a mandataire a l'autorisation d'utiliser mon vote pour le CAE du mardi 4 avril à 19h.

Fait le *jour/mois* "

Enfin, le CAE ne peut pas avoir lieu sans votre accord écrit a tous.tes, merci de répondre à ce mail en acceptant la tenue du CAE du mardi 4 avril (si toute fois vous l'acceptez).

Bonne journée,

Julie Cotté
Secrétaire générale du BDE-UTC
0781631464

